

## SIGNATURE DE LA « CHARTE BLEUE » : LES ARMATEURS DE CROISIÈRE S'ENGAGENT AUX COTES DU PORT DE MARSEILLE FOS, DU CLUB DE LA CROISIÈRE MARSEILLE PROVENCE ET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CE 17 OCTOBRE 2019 - A L'OCCASION DU « BLUE MARITIME SUMMIT MARSEILLE PROVENCE – CRUISE INITIATIVES » ORGANISÉ PAR LE CLUB DE LA CROISIÈRE MARSEILLE PROVENCE QUI S'EST TENU A MARSEILLE – LES ARMEMENTS COSTA CRUISES, MSC CROISIÈRES, ROYAL CARIBBEAN CRUISES LIMITED ET PONANT, AINSI QUE LE MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, ONT SIGNÉ LA « CHARTE BLEUE » INITIÉE PAR LE CLUB DE LA CROISIÈRE, LE PORT DE MARSEILLE FOS ET LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR UNE DIMINUTION SIGNIFICATIVE DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES.

Dans un contexte généralisé de prise de conscience territoriale autour du sujet des émissions de polluants atmosphériques liées aux activités maritimes, les armateurs de croisière s'engagent à leur tour aux côtés des grandes institutions pour préserver la qualité de l'air des habitants de Marseille !

Grâce à la signature de cette « Charte Bleue », une nouvelle étape fondamentale est franchie pour le plan « Escales Zéro Fumée » initié, pour Marseille, par le Port de Marseille-Fos, le Club de la Croisière Marseille-Provence et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

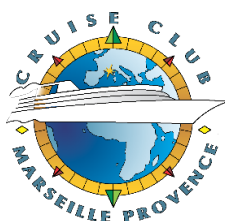
Ce plan qui est applicable à l'ensemble des trois ports de commerce de la Région, prévoit en effet, pour Marseille, un engagement financier de près de 9 millions d'euros de la Région et du Port de Marseille Fos pour contribuer, à horizon 2024, au branchement à quai de navires de croisière, une première en Méditerranée. Cette initiative unique, et particulièrement ambitieuse, a reçu le soutien politique de la Ville de Marseille et du Département des Bouches-du-Rhône, ainsi que d'un grand nombre de parlementaires de tous horizons politiques.

Quatre armateurs signataires cruciaux pour le développement de la croisière à Marseille, Costa Cruises, MSC Croisières, Royal Caribbean Cruises Limited et Ponant, prennent aujourd'hui des engagements très clairs, alors que leur activité représente 83 % des escales et 95 % des passagers de croisière dans les bassins du Port de Marseille, attestant par ce chiffre de la volonté affichée par l'ensemble des partenaires de se mobiliser en faveur d'une diminution significative des polluants atmosphériques.

Par la signature de la Charte Bleue, les armements s'engagent, au-delà des obligations réglementaires nationales ou internationales, à respecter les quatre règles suivantes :

- **Adhérer et recourir au projet de connexion électrique des navires à quai** mené par le port de Marseille Fos sur le site du MPCT (Marseille Provence Cruise Terminal), avec la perspective de pouvoir brancher dès la saison 2024 deux navires à quai en simultané ;
- **S'obliger à manœuvrer, dès l'entrée dans la zone de régulation du port de Marseille Fos, avec du Maritime Gas Oil 0,1 %** ou des moyens équivalents comme le GNL (Gaz Naturel Liquéfié) ou encore des systèmes de lavage des fumées conformes aux réglementations internationales et locales ;

### Contacts presse



- Favoriser la programmation à Marseille des escales de navires alimentés au GNL en contribuant au développement d'une filière d'avitaillement depuis les terminaux GNL de Fos Tonkin et de Fos Cavaou ;
- Maintenir une vitesse maximale de 10 nœuds dans la zone pilotée en entrée et en sortie.

« Cette signature est une avancée inédite et majeure pour l'environnement, pour la filière croisière en Méditerranée, pour Marseille et ses habitants et pour le Port. Nous souhaitons résolument développer l'activité croisière de façon responsable et acceptable par nos riverains. Nous avons maintenant l'engagement de l'ensemble des parties prenantes, et la perspective du branchement effectif des navires de croisière sur nos quais » déclare Hervé Martel, Président du Directoire du port de Marseille Fos.

« Le déploiement à Marseille des quatre actions de la Charte Bleue menées conjointement par les armateurs et le port de Marseille Fos est unique dans le monde portuaire et constitue une formidable avancée pour l'avenir. S'inscrivant en dehors de toutes obligations réglementaires internationales ou nationales, ces actions sont le fruit d'une volonté opérationnelle forte. Et cette simultanéité d'engagements volontaires n'existe nulle part ailleurs », ajoute Jean-François Suhas, Président du Club de la Croisière Marseille Provence.

« Nous vivons aujourd'hui une étape extrêmement importante du plan Escales Zéro Fumée, puisque ce sont les armateurs de croisière eux-mêmes qui adhèrent à notre initiative et viennent prendre les engagements que nous attendions tous. Avec l'ensemble de ma majorité, nous avons pris ce sujet en main en posant 30 millions d'euros sur la table pour que les installations d'électrification des navires de croisière puissent voir le jour. Aujourd'hui, on voit bien que cette nouvelle donne pousse les armateurs à s'inscrire dans notre démarche. C'est un succès extraordinaire et je veux féliciter le Club de la Croisière comme le Port de Marseille Fos pour cette réussite. Désormais, nous devons poursuivre notre effort pour arriver à des résultats concrets dans les délais auxquels nous nous sommes engagés ! » conclut Renaud Muselier, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et initiateur du plan Escales Zéro Fumée.

---

#### Contacts presse

Port de Marseille Fos : Coralie Beylot-Layens - +33 4 91 39 53 24 / +33 6 07 94 70 73 - [Coralie.Beylot-Layens@marseille-port.fr](mailto:Coralie.Beylot-Layens@marseille-port.fr)  
Club de la croisière Marseille Provence : Elsa Ozzola - +33 6 11 96 59 37 - [360@elsaozzola.com](mailto:360@elsaozzola.com)  
Région SUD : Margaux Massonnat : 04 88 73 60 27 / 06 22 87 40 38 : [mmassonnat@maregionsud.fr](mailto:mmassonnat@maregionsud.fr)